



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine
Direction du Budget et des Approvisionnements

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/Z00/DBA/005/2018

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN (1) MASSICOT DROIT AU SIEGE DE
LA BCEAO**

FEVRIER 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture et l'installation d'un (1) massicot droit au Siège de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Le présent cahier des charges est constitué d'un lot unique.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans la fourniture de ce type de matériel. Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

La notice du massicot pourra être rédigée dans une autre langue, à condition d'être accompagnée d'une traduction en français des passages pertinents.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Prix de l'offre

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur le cadre de devis joint à l'**annexe I**. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et le cadre de devis seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison du massicot (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.12. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes du massicot, attestées par la signature du procès verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.14. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.15. Formation

Le soumissionnaire devra prévoir dans son offre deux formations.

I.15.1. Une formation à la maintenance de l'équipement en usine. A titre indicatif, il devra chiffrer une formation technique dans les usines du constructeur pour une période de trois (3) à cinq (5) jours ouvrés permettant une prise en charge de la maintenance préventive et curative. Cette formation pourrait intervenir au moment de l'acquisition des équipements ou être différée.

I.15.2. Une formation des utilisateurs incluant la prise en main et les instructions d'utilisation ainsi que celles relatives à la maintenance de niveaux 1 et 2.

Pour chacune de ces deux formations, le contenu devra être précisé.

I.16. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MASSICOT DROIT AU SIEGE DE LA BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des propositions devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

Chaque partie devra être mise sous enveloppe fermée portant le titre de la partie.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

I.16.1. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance du massicot, le cas échéant.

I.16.2. Présentation des sous-contractants

Le cas échéant, la présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance du massicot, le cas échéant.

I.16.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée du massicot proposé ;
 - la formulation d'avis et remarques ;
 - la communication de toute autre information technique jugée utile.
-

I.16.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe I**.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables, et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie de la plateforme et des équipements associés, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- coût d'acquisition ;
- frais d'installation ;
- coût de maintenance.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.17. Documents administratifs

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.18. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.19. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30 %) de la valeur du contrat initial.

I.20. Lettre-type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint à l'**annexe II** (Formulaire de soumission), qui devra être dûment signé du mandataire légal.

I.21. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées à la Direction du Budget et des Approvisionnements au Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, Bureau 509 du 5e étage de la Tour le **vendredi 23 mars 2018 à 17 heures TU au plus tard**, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

I.22. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.23. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été évaluée économiquement la plus avantageuse.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, ou d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que les fournitures à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du matériel livré et prouver son origine.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.24. Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.25. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera la seconde offre évaluée la moins-disante, puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.26. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.27. Lieu de livraison et d'installation

La livraison du massicot commandé se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO sis avenue Abdoulaye FADIGA, Dakar Sénégal. L'installation devra se faire aux frais et à la charge du soumissionnaire.

I.28. Délai de livraison et d'installation

Les délais de livraison et d'installation devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.29. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la fourniture, l'installation et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée des réserves éventuelles.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.30. Garantie

Le massicot devra être livré neuf avec les dernières versions des logiciels. Il devra être couvert par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux du Siège de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour du massicot se fera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause constituera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement du massicot, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (1) an, à compter de la date de signature du bordereau de réception provisoire.

Les soumissionnaires devront fournir dans leur offre les coordonnées et les références du prestataire local qui doit assurer les services liés à la garantie et à la maintenance du massicot.

I.31. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront donner, dans leur soumission, la preuve de leur agrément par le fabricant.

I.32. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison et d'installation.

I.33. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.34. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU MASSICOT

II.1. Caractéristiques minimales souhaitées

II.1.1. Massicot droit, ouverture 115 de marque Wohlenberg, Polar ou similaire

Le massicot droit à fournir devra posséder les caractéristiques minimales approximatives suivantes :

- Largeur de coupe : 1 115 mm ;
 - Profondeur d'introduction : 1 115 mm ;
 - Hauteur de coupe maximum sans tôle de protection : 165 mm ;
 - Pression de sécurité : environ 30 daN ;
 - Pression maximale : environ 4500 daN ;
 - Pression minimale : environ 150 daN ;
 - Coupe résiduelle manuelle sans tôle de pression : environ 20 mm ;
 - Coupe résiduelle automatique sans tôle de pression : environ 25 mm ;
 - Coupe résiduelle automatique avec tôle de pression : environ 95 mm ;
 - Coupes répétitives ;
 - Ecran tactile couleur d'au moins 18 pouces ;
 - Programmation : possible lors de la coupe, avec programme, etc ;
 - Système de mesure : métrique (mm et cm) ;
 - Barrière optique de sécurité ;
 - Emplacements mémoire : au moins 1900 ;
 - Soufflerie des tables avant et arrière : OUI ;
 - Pression hydraulique réglable : OUI ;
 - Langue du programme : français ;
 - Vitesse de coupe : environ 45 cycles/minute ;
 - Contrôle de la progression du travail : OUI ;
 - Rapport de production : OUI ;
 - Garantie : un an ;
 - Livré avec un manuel d'utilisation et une documentation technique (schémas et liste des pièces de rechange) en langue française.
-

II.1.1.2 - Aspect physique de l'équipement

A titre indicatif, il est présenté ci-dessous des images illustrant la configuration physique de l'équipement.



II.1.2. Taqueuse automatique de marque Wohlenberg, Polar ou similaire

La taqueuse automatique à fournir devra posséder les caractéristiques minimales approximatives suivantes :

- Format : environ 900 x 1150 mm ;
- Hauteur maxi d'introduction : environ 165 mm ;
- Hauteur de table réglable (pour correspondre avec celle du massicot) : 860 - 950 mm ;
- Inclinaison gauche/droite : OUI ;
- Taquage automatique : OUI ;
- Equerres escamotables automatiques à gauche et à droite : OUI ;
- Buses d'air facilitant le transport : OUI ;
- Taquage de la pile avec rouleau compacteur : OUI ;
- Garantie : un an ;
- Livraison avec un manuel d'utilisation et une documentation technique (schémas et liste des pièces de rechange) en langue française.

II.1.2.1. Aspect physique de l'équipement

A titre indicatif, il est présenté ci-dessous une image illustrant la configuration physique de l'équipement.



II.1.2.2. Option

Le soumissionnaire proposera en option une compteuse intégrable à la taqueuse.

II.2. Informations techniques à communiquer

Les soumissionnaires devront fournir obligatoirement les informations ci-après pour le massicot proposé :

- durée de vie estimée du massicot ;
 - puissance électrique du massicot
-

ANNEXE I : CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF POUR LA FOURNITURE D'UN MASSICOT DROIT AU SIEGE DE LA BCEAO

Désignation	Quantité	Prix unitaire (F CFA ou Euros)	Prix total (F CFA ou Euros)
Massicot droit, ouverture 115 de marque Wohlenberg, Polar ou similaire	1		
Taqueuse automatique de marque Wohlenberg, Polar ou similaire	1		
Option : Compteuse intégrable à la taqueuse	1		
Garantie totale (pièces et main-d'œuvre y compris les opérations d'entretien mensuel)	1		
Frais d'expédition, de livraison et d'installation dans les locaux de la BCEAO Siège à Dakar	Forfait		
Formation à la maintenance de l'équipement en usine. A titre indicatif, chiffrer la formation technique dans les usines du constructeur pour une période de 3 à 5 jours ouvrés permettant une prise en charge de la maintenance préventive et curative. Cette formation pourrait intervenir au moment de l'acquisition des équipements ou être différée	Forfait		
Formation des utilisateurs incluant la prise en main et les instructions d'utilisation ainsi que celles relatives à la maintenance de niveaux 1 et 2	Forfait		
Coût de maintenance après la garantie annuelle (coût à indiquer pour mémoire)	Forfait		
Montant total HT/HDD (FCFA ou Euros)			

NB : Indiquer la liste des pièces de rechange indispensables, la périodicité de leur remplacement ainsi que les prix unitaires.

ANNEXE II : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS
BP 3108 DAKAR
BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'un (1) massicot droit au Siège de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'un (1) massicot droit pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
